

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Préfecture du Terr. de Belfort

24 JUIL. 2014

L'an deux mil quatorze, le 17 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Cedric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Bernard VIATTE **membres titulaires** et René LAMBOLEY, Patrice SCHWARTZENTRUBER, **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Dominique TRELA, Pierre VALLAT.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Claude BRUCKERT à René LAMBOLEY, Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER.

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers | |
|---------------------|------------------|-----------------------|----|
| Jeudi 3 juillet | Jeudi 3 juillet | En exercice | 41 |
| | | Présents | 31 |
| | | Votants | 33 |

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Martine BENJAMAA est désignée.

2014-06-01 Convention modificative de travaux eaux pluviales de voirie entre la commune de Delle et la CCST : Quartier Voinaie

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Vu la délibération en date du 09 septembre 2010 portant décision de la prise de compétence assainissement et eaux pluviales.

Vu la délibération, en date du 12 avril 2012, prise par la Communauté de Communes du Sud Territoire concernant la convention de travaux « eaux pluviales de voirie » entre la Commune de Delle et la Communauté de Communes Sud Territoire : Quartier Voinaie, rue Boulloche et impasse du Faubourg de Montbéliard.

Vu la délibération, en date du 22 juin 2012, prise par la commune de Delle, concernant la convention de travaux « eaux pluviales de voirie » entre la Commune de Delle et la Communauté de Communes du Sud Territoire : Quartier Voinaie, rue Boulloche et impasse du Faubourg de Montbéliard.

La communauté de Communes a réalisé entre 2012 et 2014 des travaux de réhabilitation AEP et assainissement dans le quartier Voinaie sur la commune de Delle.

Le réseau assainissement étant de type unitaire, il avait été proposé à la ville de Delle de réhabiliter en parallèle de ces travaux la reprise de l'eau pluviale de la voirie : canalisations de raccordement au réseau public unitaire et accessoires de collecte des eaux de voirie. Une convention en ce sens avait été prise entre les deux collectivités pour un montant estimatif de 16 781.50 euros HT.

Les travaux ont été attribués à l'entreprise SADE en 2012, comme prévu dans la délibération du 12 avril 2012. Suite à une rupture du contrat de travaux, la poursuite des travaux a été effectuée par l'entreprise COLAS en 2013-2014. Le montant des travaux pour la part eaux pluviales s'élève à 17 729,05 euros HT décomposé en :

- SADE – Voinaie – 2 923,05 euros HT (Deux mille neuf cent vingt trois euros et cinq centimes)
- COLAS – Voinaie – 14 806,00 euros HT. (Quatorze mille huit cent six euros)

Il est proposé que la commune de Delle prenne en charge le montant des travaux relatif à l'eau pluviale de la voirie. La CCST prend en charge financièrement les travaux, et refacture ensuite à la Commune de Delle les dépenses engagées pour l'eau pluviale.

Une convention modificative sera signée entre la CCST et la Commune de Delle, afin d'établir précisément les modalités du remboursement de ces travaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

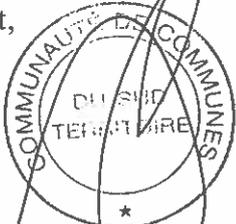
- **D'autoriser le Président à signer la convention modificative pour les travaux précités avec la Commune de Delle. Un exemplaire de la présente convention est annexé à la présente.**

Annexe

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 24 JUIL. 2014
Et publication ou notification le 24 JUIL. 2014**

Le Président,



Le Président,



**Convention modificative de travaux eaux pluviales de voirie entre la Commune de Delle et la
Communauté de Communes du Sud Territoire**

Quartier Voinaie

Entre

La Communauté de Communes Sud Territoire, représenté par son Président en exercice, Monsieur Christian RAYOT, habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Communautaire en date 17 juillet 2014,

Et

La Commune de Delle, représenté par son Maire, Monsieur Pierre OSER, habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du ...

Il a été convenu ce qui suit :

La communauté de Communes a réalisé entre 2012 et 2014 des travaux de réhabilitation AEP et assainissement dans le quartier Voinaie sur la commune de Delle.

Le réseau assainissement étant de type unitaire, il avait été proposé à la ville de Delle de réhabiliter en parallèle de ces travaux la reprise de l'eau pluviale de la voirie : canalisations de raccordement au réseau public unitaire et accessoires de collecte des eaux de voirie. Une convention en ce sens avait été prise entre les deux collectivités pour un montant estimatif de 16 781.50 euros HT.

Les travaux ont été attribués à l'entreprise SADE en 2012, comme prévu dans la délibération du 12 avril 2012. Suite à une rupture du contrat de travaux, la poursuite des travaux a été effectuée par l'entreprise COLAS en 2013-2014. Le montant des travaux pour la part eaux pluviales s'élève à 17 729,05 euros HT décomposé en :

- SADE – Voinaie – 2 923,05 euros HT
- COLAS – Voinaie – 14 806,00 euros HT.

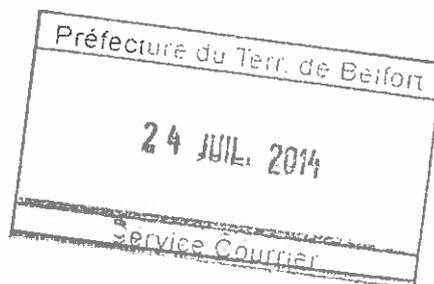
Il est proposé que la commune de Delle prenne en charge le montant des travaux relatif à l'eau pluviale de la voirie. La CCST prend en charge financièrement les travaux, et refacture ensuite à la Commune de Delle les dépenses engagées pour l'eau pluviale d'après le DGD des entreprises.

Le paiement du solde sera réalisé après métré des travaux réellement effectués.

La CCST facturera le montant TTC des dépenses engagées pour l'eau pluviale, à charge pour la commune de Delle de récupérer le FCTVA.

Le Maire,

M. Pierre OSER



Le Président,

M. Christian RAYOT

